## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la neuvième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le mardi 8 septembre 2020, à 20 heures à la salle du conseil, sis au 390, rue Principale

Sont présents : Mme Francine Morin

> Jean-Paul Chandonnet Conseiller M. Isabelle Hébert Conseillère Mme Emmanuelle Bagg Mme Conseillère Conseiller M. Guv Robert

Mme Émilie Petitclerc Directrice générale

Absences motivées : M. Mario Jussaume Conseiller Mme Vanessa Lemoine Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2020
- 4. Rapport financier - comptes à payer - transferts budgétaires
- 5. Rapport de l'inspecteur
- 6. Période de questions
- 7. **Administration** 
  - Dépôt à terme a)
  - b) Adoption – Premier projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin de modifier la zone H-104
  - Vacances de l'inspecteur en bâtiment Ajout d'une personne désignée c)
  - Avis de motion Règlement G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 d) applicable par la Sureté du Québec
  - Avis de motion Projet de règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur e) l'utilisation de l'eau potable
  - f) Lot 6 266 379 - Demande de déplacement de poteau électrique appartenant à Hydro-
  - Réparation de la génératrice au bureau municipal Autorisation
  - Services de désincarcération Achat d'un nouveau chargeur Autorisation h)

#### R.A.R.C. 8.

a) Procès-verbal de la RARC

#### 9. Transport

- a) Nouvelle programmation partielle de travaux - TECQ 2019-2023 - Révision 3
- Droit de passage Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. b)
- Réfection rang Fleury sur 3 km Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture de c) services professionnels en ingénierie
- d) Ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné – Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie
- Ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné Services d'ingénierie Mandat e)
- f) Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements du réseau routier local - Réfection partielle du 4e rang

#### 10. Hygiène du milieu

- Procès-verbal de la Régie des Déchets a)
- b) Procès-verbaux de la MRC
- c) Demande d'intervention sur le cours d'eau Laplante Branche 2
- d) Lot 2 709 855 - Branchement à l'égout – rue de l'École - Demande de prolongation de délai – Autorisation
- Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des e) dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines 2021-2026 -Adhésion - Autorisation

#### 11 Loisirs et culture

- OTJ St-Bernard Bilan de juillet et d'août 2020 a)
- OTJ St-Bernard Procès-verbaux des mois d'août 2020 (8 et 25 août) b)
- Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire c)

# 12. <u>Autres sujets</u>

- a) Proclamation Semaine québécoise de réduction des déchets 19 au 27 octobre 2020
- b) Proclamation Journée internationale des personnes âgées 1er octobre 2020
- c) Demande d'appui Programmation accès-logis
- d) Demande d'appui Projet d'embellissement du terrain de baseball de la Municipalité de Saint-Jude
- 13. Correspondance
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

# 1. <u>Ouverture de la réunion</u>

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir.

# 2. Adoption de l'ordre du jour

2020.09.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

# 3. Adoption du procès-verbal du 3 août 2020

2020.09.02

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

#### 4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 août 2020 ont été déposés au conseil.

Solde au compte courant (54 11100 000) au 31 juillet 2020	86 366.67 \$	
Plus :		
Dépôts	56 232.88 \$	
Transfert de l'épargne à terme	- \$	
Revenus d'intérêts/ristourne	 618.99 \$	
Total des revenus	56 232.88 \$	
Moins:	30 232.00 φ	
Déboursés	(24 650.40) \$	
Prélèvements	(28 386.36) \$	
Salaires	(13 261.10) \$	
	- \$	
Placement à l'épargne à terme	(1 456.13) \$	
Paiement direct assurance collective La Capitale Frais de caisse		
Remboursement de la dette à long terme – intérêt	(35.00) \$ (16 748.90) \$	
Total des déboursés		
Total des debourses	(87 536.89) \$	
Solde compte courant		55 681.65 \$
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 août 2020	143 197.49 \$	
Plus : Erreur prélèvement Rona à corriger	0.02 \$	
Moins : Chèques en circulation		
15380	56 465.00 \$	
15441	67.87 \$	
Total des chèques en circulation	56 532.84 \$	
	33 33 <u>-</u> 33 <b>y</b>	
Solde disponible au GL		55 681.65 \$
•		0.00.\$

0.00\$

#### Bilan au 31 août 2020

Solde au compte fonds d'administration	55 681.65 \$
Part de qualification	5.00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	680 000.00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 000.00 \$
Grand total	820 686 65 \$

#### Remboursement de la dette au 31 juillet 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ

1 827 300.00 \$ remb. Sur 10 ans) Remboursement du capital 1 827 300.00 \$

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout

2020.09.03

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier d'août 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2020 tel que soumis pour un montant total de 205 972,19 \$.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

#### 5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de Gestim inc. du mois d'août 2020 a été remis à chacun des membres du conseil.

La directrice générale fait un compte rendu des constats et des travaux effectués en voirie et à l'usine de traitement des eaux usées au cours du mois.

#### 6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

#### 7. Administration

# Dépôt à terme

2020.09.04

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 80 000,00 \$ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

#### b) Adoption – Premier projet de règlement 2020-04 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin de modifier la zone H-104

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite permettre les minimaisons dans une zone en particulier (H-104);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la municipalité à la séance du Conseil du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

2020.09.05 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 2020-04 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons tel que déposé.

#### c) Vacances de l'inspecteur en bâtiment – Ajout d'une personne désignée

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a renouvelé pour deux ans les services d'inspection municipale de la firme Gestim par sa résolution 2019.10.07;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a nommé le nom des inspecteurs de la firme Gestim par ses résolutions 2018.03.11 et 2019.08.10;

CONSIDÉRANT que le remplaçant nommé par la firme Gestim durant les vacances de Monsieur Alexandre Thibault, l'inspecteur habituel, n'est pas nommé par ces résolutions;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.06

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'entériner la nomination de Monsieur Mathieu Sénécal de la firme Gestim pour l'application des règlements de la municipalité et la signature des permis durant les vacances de Monsieur Alexandre Thibault.

# d) <u>Avis de motion – Règlement G200-1 modifiant le règlement général numéro G200 applicable par la Sureté du Québec</u>

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement G200-1 modifiant le règlement G200.

L'objet de ce règlement est d'abroger le titre IV concernant l'utilisation de l'eau du règlement général numéro G200 applicable par la Sureté du Québec afin de concentrer l'information relative à l'utilisation de l'eau potable dans un seul règlement.

Le règlement général numéro G200-1 applicable par la Sureté du Québec est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

# e) <u>Avis de motion – Projet de règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur l'utilisation</u> de l'eau potable

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 sur l'utilisation de l'eau potable.

L'objet de ce règlement est de se conformer à la réglementation de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre et celle du Ministère des Affaires municipales.

Le projet de règlement 2020-06 remplaçant le règlement 2012-01 est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

# f) Lot 6 266 379 - Demande de déplacement de poteau électrique appartenant à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est propriétaire du lot 6 266 379;

CONSIDÉRANT que le piquetage du lot 6 266 368 démontre qu'un poteau appartenant à Hydro-Québec est situé au centre de la rue projetée;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.07

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de demander le déplacement du poteau appartenant à Hydro-Québec situé au centre de la rue projetée.

## g) Réparation de la génératrice au bureau municipal - Autorisation

CONSIDÉRANT que le panneau électronique de la génératrice est défectueux;

CONSIDÉRANT que Groupe Maska a transmis une estimation des coûts au montant de 4 000,00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.08 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les travaux de réparation de la génératrice située au bureau municipal pour un montant estimé à 4 000,00 \$ plus taxes incluant les pièces et la main-d'œuvre ;

DE TRANSFÉRER du surplus accumulé non affecté un montant réel de cette dépense effectuée pour cette réparation.

## h) <u>Services de désincarcération – Achat d'un nouveau chargeur - Autorisation</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré à l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération par sa résolution 2019.04.09;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente se partagent entre elles les coûts relatifs à l'acquisition et à l'entretien des équipements principaux de désincarcération et que ce partage est déterminé par le pourcentage de la population desservie;

CONSIDÉRANT que le chargeur est à remplacer et que la firme Code 4Fire & Rescue a transmis une soumission à la Municipalité de Saint-Jude au montant de 699,00 \$, transport et taxes en sus:

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.09

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Jude a procédé à l'achat du chargeur et ;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense selon les termes de l'entente intermunicipale.

- 8. <u>R.A.R.C.</u>
- a) <u>Procès-verbal de la RARC</u>

Aucune rencontre n'a eu lieu au mois d'août 2020.

- 9. Transport
- a) Nouvelle programmation partielle de travaux TECQ 2019-2023 Révision 3

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020.09.10

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Isabelle Hébert IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### b) Droit de passage – Club 3 & 4 roues comté Johnson inc.

ATTENDU que le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité pour les droits de traverse en véhicule tout-terrain sur certaines routes déjà établies par le tracé des sentiers hivernaux déposé ;

2020.09.11

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le Club de 3 & 4 Roues du Comté Johnson inc. à circuler, en véhicule tout-terrain, sur les rues, routes et rangs de Saint-Bernard-de-Michaudville selon le tracé des sentiers hivernaux ;

DE CONFIRMER que la Municipalité s'occupera de l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes.

c) <u>Réfection rang Fleury sur 3 km – Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé, conformément à sa résolution 2020.07.13, à un appel d'offres par invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Fleury;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres de services professionnels en ingénierie devait être conforme aux articles 934 et suivant du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté lors de l'analyse des offres reçues que ledit appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Fleury contenait un vice de forme fatal audit processus;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.12

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à l'annulation de l'appel d'offres par invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection d'une partie du rang Fleury et de ne plus divulguer les résultats des soumissions reçues.

d) <u>Ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné – Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé, conformément à sa résolution 2020.07.14, à un appel d'offres par invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres de services professionnels en ingénierie devait être conforme aux articles 934 et suivant du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté lors de l'analyse des offres reçues que ledit appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné contenait un vice de forme fatal audit processus;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.13

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à l'annulation de l'appel d'offres par invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné et de ne plus divulguer les

résultats des soumissions reçues.

## e) Ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné – Services d'ingénierie - Mandat

CONSIDÉRANT que la firme Consumaj avait été mandatée par la résolution 2020.01.21 pour émettre un rapport d'expertise pour connaitre les méthodes correctives à apporter à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'une des problématiques soulevées est l'apport d'eau pluviale dans le réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT que ces travaux correctifs seront financés par le programme de la TEQC 2019-2023;

CONSIDÉRANT que l'émission de plans et l'estimation du coût des travaux par un ingénieur est requise pour déposer une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a transmis une offre de services au montant de 4 140,00 \$ et qu'il possède déjà le mandat de réfection des puisards sur la rue Lamoureux;

## EN CONSÉQUENCE,

2020.09.14

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'émission de plans et l'estimation du coût des travaux pour l'ajout de puisards sur les rues Claing et Gagné au montant de 4 140,00 \$.

# f) <u>Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 4e rang</u>

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU que s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

# POUR CES MOTIFS,

2020.09.15

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

# 10. <u>Hygiène du milieu</u>

# a) <u>Procès-verbal de la Régie des Déchets</u>

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

# b) <u>Procès-verbaux de la MRC</u>

Aucun procès-verbal transmis.

## c) <u>Demande d'intervention sur le cours d'eau Laplante Branche 2</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'intervention dans le cours d'eau Laplante branche 2;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a procédé au nettoyage de ce cours d'eau en 2015, mais qu'aucun travail de stabilisation de talus n'a été effectué;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal, M. Jean Léveillé a procédé à une inspection dudit cours d'eau et nous a confirmé que la demande d'intervention était justifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.16

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de transmettre à la MRC les Maskoutains, la demande d'intervention sur le cours d'eau Laplante branche 2 tel que déposée.

d) <u>Lot 2 708 855 - Branchement à l'égout – rue de l'École - Demande de prolongation de délai – Autorisation</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande de prolongation de délai pour le branchement à l'égout des propriétaires du lot 2 708 855;

CONSIDÉRANT que ce lot possède déjà une installation septique conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.17

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la demande de prolongation de délai, jusqu'au 15 juin 2021, pour le branchement à l'égout aux propriétaires du lot 2 708 855.

e) Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines 2021-2026 – Adhésion - Autorisation

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu le 31 août 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.18

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville adhère à l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

#### 11. Loisirs et culture

#### a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbaux d'août 2020

Les procès-verbaux des réunions du 8 et du 25 août 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. ont été remis aux membres du conseil.

### b) OTJ St-Bernard inc. – Bilan du mois de juillet 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats de juillet 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 juillet 2020	6 719,78 \$
Retraits	(127,95 \$)
Dépôts	700,00 \$
Solde au compte au 31 juillet 2020	7 291,83 \$
Chèques en circulation	(603,76 \$)
Montant disponible	6 688,07 \$

## OTJ St-Bernard inc. - Bilan du mois d'août 2020

La directrice générale dépose le bilan des résultats d'août 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

Solde au compte 1 août 2020	7 291,83 \$
Retraits	(82,20 \$)
Dépôts	15,00 \$
Solde au compte au 31 août 2020	7 224,63 \$
Chèques en circulation	(553,76 \$)
Montant disponible	6 670,87 \$

#### c) Offre de services pour l'entretien et le déneigement de la patinoire

Point retiré.

### 12. <u>Autres sujets</u>

## a) Proclamation – Semaine québécoise de réduction des déchets – 19 au 27 octobre 2020

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 19 au 27 octobre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

## EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 27 octobre 2020 La Semaine québécoise de réduction des déchets ;

D'INVITER les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

2020.09.19

#### b) Proclamation – Journée internationale des personnes âgées – 1er octobre 2020

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées* ;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2020 « Les ainées, moteur de nos communautés » ;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est de sensibiliser les citoyens au vieillissement de la population et de promouvoir la *Journée internationale des personnes âgées*;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.20

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la journée du 1er octobre comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population bermigeoise au rôle des aînés et au phénomène du vieillissement de la population.

#### c) <u>Demande d'appui – Programmation accès-logis</u>

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

2020.09.21

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique et ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

# d) <u>Demande d'appui – Projet d'embellissement du terrain de baseball de la Municipalité de Saint-Jude</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande d'appui pour le dépôt d'un projet d'embellissement du terrain de baseball de la Municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est en faveur de ce projet, car il pourra desservir les familles des Quatre-Vents en leur offrant un environnement sécuritaire et de qualité pour la pratique de ce sport;

2020.09.22

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyé par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet d'embellissement du terrain de baseball de la Municipalité de Saint-Jude.

#### 13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en août 2020 a été remise aux membres du conseil.

#### 14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

#### 15. Levée de l'assemblée

2020.09.23 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h10.

## LISTE DES COMPTES À PAYER EN SEPTEMBRE 2020

1	Total des salaires	15 827.59 \$
2	La Capitale (assurance collective - septembre 2020)	1 456.13 \$
3	Financière Banque Nationale (Remboursement du prêt - réseau d'égout)	76 595.26 \$
4	Gestim (services d'inspection)	590.69 \$
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 \$
6	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt et paiement taxes scolaires)	1 125.23 \$
7	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 \$
8	RIM (téléphone)	116.12 \$
9	Aquatech (assistance septembre 2020)	1 181.87 \$
10	MRC des Maskoutains (dernier versement de la quote-part)	19 530.00 \$
11	MRC des Maskoutains (sécurité incendie - partie 9 - dernier versement)	1 822.00 \$
12	MRC des Maskoutains (services d'ingénierie - puisards)	437.00 \$
13	RARC (consommation d'eau du 1er au 31 juillet)	9 416.99 \$
10	RARC (installation d'une entrée d'eau au 368 Principale) facturé au	υ +10.00 ψ
14	propriétaire	1 120.00 \$
15	Garage Morin (changement d'huile du camion)	66.47 \$
16	Groupe Lou-tec (location diable, bêcheuse)	151.69 \$
17	Fondation Maison l'Alcôve	50.00 \$
	Les constructions A Claing (rotoculteur et pelles pour ramasser déchets	
18	terrain mun)	603.62 \$
	Entreprise S Gaudette (retirer luminaire existant et refaire un lien pour	
19	bureau)	229.15 \$
20	Entreprise S Gaudette (remplacer ballast et lampe lampadaire du parc)	332.20 \$
21	Entreprise S Gaudette (réparation luminaire du garage municipal)	134.09 \$
22	Entreprise S Gaudette (branchement système Bionest du 438	447.4E ¢
22	Sarasteau) à facturer	417.15 \$
23	Excavation JD inc. (installation septique du 438 Sarasteau) à facturer	23 149.69 \$
24	Excavation JD inc. (transport de déchets terrain municipal)  Excavation JD inc. (Entrée de service, branchement égout 368	1 541.43 \$
25	Principale)	3 833.85 \$
26	Les Entreprises Benoit Gaudette (2e coupe fauchage des levées)	1 874.09 \$
27	François Malo, arpenteur-géomètre (piquetage du lot 6266368)	1 006.03 \$
28	Services Matrec - levée régulière du 29/07/2020	89.88 \$
29	Services Matrec - levee reguliere du 29/07/2020  Services Matrec - Location mensuelle depuis le 1er septembre 2017)	1 241.73 \$
	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	
30 31	Buropro Citation + frais d'adm	601.83 \$
32	Buropro Citation + Irais d adm  Buropro Citation (achat de livres)	87.38 \$ 104.74 \$
33	Buropro Citation (achat de livres)	145.64 \$
34	·	4 432.57 \$
35	Ministère du Revenu du Québec (DAS août)	1 663.26 \$
33	Revenu Canada (DAS août)  Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 5 juillet au 1er août (coord.	1 003.20 \$
36	Loisirs)	1 095.13 \$
37	Municipalité Saint-Jude (3e versements entente incendie)	15 163.39 \$
38	Municipalité Saint-Jude (déneigement 2019-2020)	900.00 \$
39	Télébec	123.03 \$

40	Vidéotron (cellulaire inspecteur 06 -2020)	76.35 \$
41	Cooptel (frais mensuel internet - 400 rue Gagné)	77.50 \$
42	La Coop Comax BMR (appât fourmi,scellant)	59.68 \$
43	Rona - outillage	251.32 \$
44	Rona- Quincaillerie	288.56 \$
45	RIAM - Collecte matières recyclables	844.68 \$
46	RIAM - Collecte matières organiques	1 284.02 \$
47	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 238.62 \$
48	RIAM (Vidange installations septiques)	10 564.40 \$
49	Visa - Drolet & St-Germain, huissiers	136.09 \$
50	Visa - Postes Canada (livraison journal - achat de 100 timbres - envoi recommandé)	165.35 \$
51	Visa - Fonds d'information sur le territoire (mutations)	15.00 \$
52	Visa - Essence camion	475.86 \$
	Total des comptes à payer	205 972.19 \$
	Subvention à recevoir - Prêt 2 réseau d'égout	(58 030.29) \$
	Déboursé réel - septembre 2020	147 941.90 \$

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière